



Syndicat des eaux
105 RN 20 / bât. 11A
45520 CERCOTTES
02 38 71 29 62
siaep.gch45@orange.fr
www.siaep-gch.e-monsite.com

Réunion de Conseil Syndical

17 mars 2021

Compte-Rendu

L'an deux mil vingt et un, le mercredi dix-sept mars à neuf heures, les membres du Syndicat Intercommunal des eaux de GIDY-CERCOTTES-HUETRE légalement convoqués se sont réunis en la salle de Malvoiers de GIDY, sous la Présidence de Monsieur Pascal PERDEREAU

Date de convocation du Conseil Syndical : 4/03/2021

Présents : PERDEREAU Pascal, PERDEREAU Benoît, SAVOURÉ-LEJEUNE Martial, BOURGEOIS Max, , DUMINIL Marie-Paule, , BLISZEZ Bruno

Absents : DARVOY-PEROT Hélène, GUEDON Gaëlle, DEVELLE Bruno

Secrétaire de séance : BLISZEZ Bruno

Le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

N° 2021 - 376 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte Administratif du SIAEP-GCH de l'exercice 2020 a été rapproché du Compte de Gestion de la TRESORERIE DE PATAY et MEUNG SUR LOIRE.

L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Ces deux documents présentent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Réalisation de recettes	895 283.11 €
Réalisation de dépenses	- 813 222.97 €
EXCEDENT antérieur reporté	284 536.29 €

Résultat de clôture de fonctionnement (002)	+ 366 596.43 €
---	----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Réalisation de recettes	291 528.36 €
Réalisation de dépenses	- 290 329.56 €
EXCEDENT antérieur reporté (2018)	- €

Résultat de clôture d'investissement (001)	+ 1 198.80 €
--	--------------

Excédent net global	+ 367 795.23 €
---------------------	----------------

Il est demandé au Conseil Syndical de bien vouloir approuver ce Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion 2020.

Adoption à l'unanimité

N° 2021 - 377 AFFECTATION DU RESULTAT 2020

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	82 060,14
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	284 536,29
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	366 596,43
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	1 198,80
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	366 596,43
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	366 596,43

Adoption à l'unanimité

° 2021 - 378 VOTE DU BUDGET 2021

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif pour 2021, soumis au contrôle du SGC MEUNG SUR LOIRE le 3 mars 2021.

Celui-ci s'équilibre :

En dépenses et recettes d'investissement à	274 682.59 €
En dépenses et recettes d'exploitation à	1 094 785.77 €

Il est demandé aux membres du conseil syndical de se prononcer sur ce Budget Primitif.

Adoption à l'unanimité et signatures de la page du BUDGET 2021

N° 2021 - 379 TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la délibération du 8 décembre 2015, création de poste d'un emploi de directeur par référence aux cadres d'emploi d'adjoint administratif ou rédacteur à temps complet ainsi que son régime indemnitaire.

Vu la délibération du 11 juillet 2016, sur les heures supplémentaires payées.

Vu la délibération du 12 octobre 2017, modifié le 3 décembre 2020 sur le régime des astreintes.

Vu la délibération du 27 février 2018, sur la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP

Vu la proposition d'avancement de grade du 16 octobre 2019 du CDG du LOIRET, sur un emploi de REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} classe.

Vu le tableau des emplois du 30 avril 2019.

Ces postes peuvent être à temps complet ou non-complet, et à durée déterminée ou indéterminée

SECTEUR-EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
PUBLIC -ADMINISTRATIF	REDACTEUR	1	
PUBLIC -ADMINISTRATIF	REDACTEUR ou REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe		1
PRIVE -TECHNIQUE	RESPONSABLE	1	1
PRIVE -TECHNIQUE	FONTAINIER	2	3
PRIVE -TECHNIQUE	CHEF D'EQUIPE	1	1

Adoption à l'unanimité

N° 2021 - 380 REPORT LIGNE DE TRESORERIE

M. Le Président explique qu'il souhaite reporter la possibilité de recourir à une ligne de trésorerie afin de pouvoir régler les redevances de l'AGENCE DE L EAU et des EMPRUNTS avant l'encaissement des ventes et taxes d'eau, et sollicité la CAISSE D EPARGNE et le CREDIT AGRICOLE pour un montant de 100 000 € sur 12 mois.

Le CREDIT AGRICOLE nous a transmis une proposition financière suivante :

Marge 0.88 %

Commission d'engagement : 0.25 % l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

Frais de dossier : 80 € réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

Adoption à l'unanimité

N° 2021 - 381 RESILIATION DU BAIL ET VENTE DE LA SALLE DE REUNION

Vu la délibération 2020-373 du 3 décembre 2020

Vu la proposition de résiliation amiable du bail au 31 mars 2021 par M Blossier d'un montant de 2 301.03 € HT soit un trimestre au lieu de 2 ans de loyer, et le remboursement de la caution de 650 €

Vu le devis du 4 mars 2021 par PROVOST DISTRIBUTION d'un montant de 5 824.00 € HT

Vu le souhait de reprise du bail par LOIRE ET VAN au 1^{er} avril 2021

Cette salle de réunion achetée le 30 mars 2017, est revendue à LOIRE & VAN pour 1 500 € HT

Adoption à l'unanimité

1- Monsieur le Président évoque les dossiers en cours :

Contentieux en cours :

Le dossier, actuellement chez Me Grassin, concerne un lotissement privé avec un compteur général et des défalquants jusqu'aux propriétés. Les compteurs n'étant plus accessibles pour la majorité ne peuvent plus être relevés individuellement. La création d'un syndic, prévue à l'origine n'a jamais vu le jour. Le Siaep GCH recherche une solution technique avec les propriétaires sur le domaine privé et public. Le litige s'élève à 14 441.15 € depuis 2010

Régularisations de l'actif (imputation 23)

Le total régularisé depuis 2009 s'élève à 1 907 993.01 € (dont forage 1 140 567.13 €), le rattrapage des amortissements s'étalera sur plusieurs années selon les limites budgétaires.

Contrôle URSSAF

Aucune irrégularité constatée.

La Campagne de relève 2021

Se prépare...

Comme l'année précédente, seuls les abonnés dotés d'un ancien compteur devra relever son index (chiffres noirs) et le saisir sur le portail :

Siaepgch.phaseo.fr

Facturation sur année civile à partir du 1^{er} janvier 2022

La prochaine relève sera organisée le 20 décembre 2021 et comptera exceptionnellement 9 mois au lieu de 12

Conclusions de RDV avec le SGC

Le Siaep Gch est désormais géré par le SERVICE DE GESTION COMPTABLE à MEUNG SUR LOIRE.

Le Responsable ne donne pas suite à la demande de CREATION DE REGIE DE RECETTES,

Il rappelle que le Siaep Gch n'a pas la compétence pour accepter les chèques. Les abonnés doivent les transmettre directement à la TRESORERIE DE MEUNG SUR LOIRE, et qu'il est souhaitable de privilégier le Paiement PAYFIP sur le site impot.gouv et DATAMATRIX chez le buraliste.

La politique de recouvrement est plus drastique :

Lettre de rappel à 30 j

Dossier huissier à 60 j

Saisie à 90 j

Prévisions de Travaux sur la commune de HUETRE-LA PROVENCHERE

Ces travaux étant honoraires, le Siaep Gch recherche des financements pour ne pas alourdir les factures d'eau des familles (CONSEIL DEPARTEMENTAL et DETR)

Nouvelles orientations budgétaires

Depuis les modifications de statuts le 7 novembre 2019, le Siaep Gch réalise des travaux pour des lotisseurs et des communes pour trouver de nouvelles ressources financières. Celles-ci représentent 0.30 €/m³ et 10 % des recettes totales 2020.

Mise en ligne du Site Internet

Démarré en décembre, la mise en ligne est proche

Logiciel PHASEO

Ce logiciel acquis en décembre 2019, est évolutif...

2 modules supplémentaires devraient compléter la base : STOCKS et DEVIS

Changement de compteurs sur 2021

Les interventions se continuent sur 2021, toujours par rue.

Les abonnés seront contactés par prise de rendez-vous.

Actuellement la moitié du parc de compteur est changé en IPERL SENSUS et en radio relève.

Fin de travaux DEFENSE INCENDIE BEAUREPAIRE - TOUSSARDIERE

Les travaux sont réalisés à 95 %

L'enrobé reste à programmer.

Convention de facturation ASSAINISSEMENT pour la CCBL signé en 2017

La facturation demande beaucoup de temps et de programmation. Fixé à 1.80 € la facture, ce tarif pourrait-il être révisé par la CCBL ? Le changement de période sera-t-il possible ?

2- Questions diverses :

- M. Savouré Lejeune souhaiterait que le devis de fournitures et poses de poteaux d'incendie soit revu à la baisse suivant demande d'un élu de la MAIRIE DE CERCOTTES (- 60%)
- M. le Président explique que les devis sont étudiés en tenant compte des fournitures et de la main d'œuvre pour une réalisation complète de pose (nouvelle vanne, manipulation, coupure d'eau, désinfection et remise en eau)
- M. Perdereau Benoit intervient pour rappeler qu'un devis de fourniture et pose d'un poteau d'incendie nécessite la présence de deux fontainiers pour manipuler les vannes puisque le réseau appartient au SIAEP GCH et facturerait de ce fait la main d'œuvre pendant une journée. En amont, les DICT, coupure d'eau et signalisation temporaires de chantier sont également à prendre en compte.
- M. Le Président interpelle l'assemblée concernant la facturation ASSAINISSEMENT puisqu'elle présente des obligations supplémentaires en matière de réglementation des encaissements imposées par les finances publiques.
- Les membres proposent un tarif à 3 €/facture en comptant les déplacements et les éditions de factures, les programmations et les réclamations.
- M. Le Président informe qu'il est prévu de demander un RDV à la CCBL pour évoquer l'augmentation de la prestation par facture, la nouvelle période CIVILE de facturation, la possibilité de facturation 2 fois par an, le remboursement demandé par Me BOURILLON sur le litige LES JARDINS FLEURY soit 3 274.13 € pour l'assainissement.
- M. Le Président explique les travaux sur la COMMUNE DE HUETRE et l'obligation de répartir les consommations d'eau des 2 châteaux d'eau (3h pour GIDY et 1,5 jour pour CERCOTTES).
- Mme Duminil propose de demander la DETR (cette dotation ne concerne que les communes).
- M. Le Président informe que le SIAEP GCH prévoit un RDV avec M. Pourriau pour l'ensemble des travaux estimé à plus de 300 000 € HT (avec fonçage)

M. Le Président remercie les membres de l'assemblée de leur attention et clôture la séance à 11h
